PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-023

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE Le Conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté, à la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, le règlement numéro UGR-023 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro U-004/03-19

QUE Ce règlement est officiellement entré en vigueur le 20 février 2024, lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé ;

QUE Le règlement numéro UGR-023 a pour but :

- Le présent règlement a pour objectif de procéder à la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé, plus particulièrement au règlement de modification numéro 315-2019 de ce dernier. Il contient un l'ajout de la zone aéroportuaire au plan des grandes affectations ainsi que des précisions sur les usages qui y sont autorisés.

QUE Ce règlement soit disponible au bureau de la Municipalité et sur son site Internet où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Grande-Rivière, ce 27e jour du mois de février 2024 (27-02-2024)

Sandrine Bisson-Hautcoeur

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-023

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public **RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-023** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 27e jour de février 2024, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27ième jour de février 2024

Sandrine Bisson-Hautcoeur

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière
Ville de Grande-Rivière